

Plan régional de conservation en faveur du Vanneau huppé- Bilan d'activités 2011



Plan régional de conservation en faveur du Vanneau huppé - Bilan d'activités 2011

Projet financé par :

DREAL Franche-Comté



Union Européenne (FEDER)



CEMEX



Réalisation :

LPO Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté

7 rue Voirin

25000 BESANCON

☎ : 03.81.50.43.10

@ : franche-comte@lpo.fr



FRANCHE-COMTE

Rédaction : Catherine de Saint-Rat

Relecture : Samuel Maas

Remerciements aux observateurs et bénévoles ayant transmis des données et/ou s'étant investis sur les opérations de conservation et sensibilisation en faveur de l'espèce:

Alex Emmanuel; Anonyme; Aspert Nicolas; Bettinelli Luc (CREN-FC); Bettinelli Luc; Blondel Guillaume; Bouillard Michaël; Chenesseau Delphine (ONCFS); Chevaldonnet François; Clément Sabrina; Darbon G (ONCFS); David Jean; Deforêt Laurent; Derry Nick; Desprez Jean-Claude; Fagot Jean-baptiste; Fayolle Emmanuel; Fleur Mathias; Galliou Serge; Gérard Jean-Marc; Gervais Stéphane; Giroud Marc; Gremillard-Hubert François & Catherine; Gruson Tristan; Guillet Willy; Halliez Guillaume; Halligon François; Henriet René; Lambert Bastien; Langlade Julien; Le Guen Gilles; Lecornu Didier; Leducq Isabelle; Lonchamp Frédéric; Maas Samuel (LPO Franche-comté); Maas Samuel; Maillot Frédéric; Maire David et Jean Baptiste; Marconot Bernard; Marguet Guy; Mauvais Christophe; Morin Christophe (LPO Franche-Comté); Morin Christophe; Nicod D. (ONCFS); Nicot Jacqueline; Parmentier Anne-Laure; Paul Jean-Philippe; Petit Thierry; Petitcolin Corinne; Petitjean Guillaume; Piotte Pierre; Pitois Johann; Prat-Mairet Yves; Prudent Anne-sophie; Quinnez Bruno; Renaud Éric; Rolland Simon; Saliner Catherine; Sauret Michel; Scheifler Renaud; Spinnler Florent; Tardy Vincent; Tissot Bruno; Tournet Alain; Vadam Emilien; Voisin Marie-Pierre; Weidmann Jean-Christophe (LPO Franche-Comté); Weidmann Jean-Christophe; Wolff Patrick

Photographies de couverture : 1 à 3 Programme d'actions en faveur du Vanneau huppé, année test 2011 : Catherine de Saint-Rat, LPO FC

Référence du document :

De SAINT-RAT C. (2012). Plan régional de conservation d'espèces en faveur du Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*). Bilan d'activités 2011. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté, Union Européenne, CEMEX : 10p. + annexe

SOMMAIRE

1. Résumé	3
2. Présentation du projet.....	3
Historique et contexte.....	3
Répartition et populations	3
Statuts de l'espèce	4
3. Les enjeux de conservation.....	4
4. Rappel des objectifs du projet	5
Objectifs généraux	5
Objectifs spécifiques	5
5. Mode de réalisation du projet et évaluation	5
6. Conclusion.....	7
Photographies illustrant le programme d'actions	8
Tableau bilan	9
Carte de localisation des zones d'intervention.....	10
Annexe.....	11

1- Résumé

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté (LPO Franche-Comté) a développé un Programme Régional de Conservation des Espèces qui est une approche spécifique de la conservation d'espèces à enjeux, à une échelle régionale. Les objectifs généraux sont la mise en place d'actions ou de projets de conservation pour les espèces à enjeux qui ne bénéficient pas de plans d'action nationaux ou d'actions adaptées à leur situation en Franche-Comté.

Un tel programme a été initié en 2011 en faveur du Vanneau huppé. Nichant en prairies mais principalement dans les labours à basse altitude, cette espèce, classée « en danger » (environ ou moins de 100 couples en Franche-Comté) sur la Liste rouge régionale, est régulièrement victime des travaux des champs (semis, passage de la herse, labour, etc.). Le projet mené de manière expérimentale en 2011 a consisté au repérage des nichées, à la prise de contact avec les exploitants agricoles, au piquetage des nids afin de soustraire une petite surface de la parcelle concernée des travaux agricoles. Cette démarche pragmatique a permis de sensibiliser six agriculteurs de la vallée de l'Ognon, de la Saône, de la Semouse et du Durgeon, à la problématique et de sauver de façon certaine six nichées, sans coûts significatifs pour les exploitations.

2- Présentation du projet

Historique et contexte

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté a développé un Programme Régional de Conservation des Espèces qui est une approche spécifique de la conservation d'espèces à enjeux, à une échelle régionale. Les objectifs généraux sont la mise en place d'actions ou de projets de conservation pour les espèces à enjeux qui ne bénéficient pas de plans d'action nationaux ou d'actions adaptées à leur situation en Franche-Comté.

Un tel programme a été initié en 2011 sur le Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*).

Répartition et populations¹

Le Vanneau huppé est depuis 2004 une priorité européenne (Burfield et van Bommel, 2004).

En France, l'effectif nicheur français, issu de la dernière enquête nationale de 2010, dépasse à peine 15000 couples et apparaît en déclin continu depuis plusieurs décennies. Les plus forts effectifs se trouvent en Alsace, dans le Nord-Pas-de-Calais, l'Ouest, ainsi qu'en Sologne. Des effectifs importants se trouvent également dans la Manche, la Charente-Maritime et la Loire.

En Franche-Comté, de récents constats confirment un déclin généralisé, notamment sur les zones de basse altitude. Il fréquentait à la fin du 20^{ème} siècle principalement les vallées alluviales et les dépressions humides : vallée de la Saône et ses affluents, vallées de la Lanterne, de l'Ognon et de la Thoreigne, dépression sous-vosgienne, Bresse, Combe d'Ain, etc. En dehors des vallées, l'espèce est dispersée et l'effort de prospection ne permet pas d'appréhender au mieux la répartition de l'espèce. La population

¹ C. Mangin, J.P. Paul, 2011 : Monographie Vanneau huppé tirée de Liste rouge des vertébrés terrestres de Franche-Comté. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté, Union européenne, Conseil régional de Franche-Comté.

nicheuse régionale, en nette diminution, est actuellement estimée à 81-96 couples nicheurs lors de l'enquête Limicoles nicheurs en 2010² :

- Doubs : 26-31 couples (70 % de déclin depuis 1996) avec un bastion dans la vallée du Drugeon,
- Jura : 4 couples (effondrement de plus de 95 % des effectifs sur la base probable d'une surestimation des effectifs au début des années 1990- 800 couples) après un abandon de presque toutes les vallées et un repli sur une gravière de la vallée de l'Ognon,
- Haute-Saône : 51-61 couples (75 % de déclin depuis 1996) avec une distribution générale maintenue,
- Territoire de Belfort : aucun couple (disparition).

Statut de l'espèce

Nicheur rare, migrateur et hivernant en Franche-Comté

ESPECE CHASSABLE

(Arrêté du 26 juin 1987)

ESPECE CLASSEE « DE PREOCCUPATION MINEURE » SUR LA LISTE ROUGE NATIONALE

ESPECE CLASSEE « EN DANGER » SUR LA LISTE ROUGE REGIONALE

DIRECTIVE OISEAUX : ANNEXE II,2

CONVENTION DE BERNE : ANNEXE III

CONVENTION DE BONN : ANNEXE II

DETERMINANT ZNIEFF : OUI (nidification)

ORGFH³ : 3

3- Les enjeux de conservation

Nichant à la base en prairies mais principalement dans les labours à basse altitude, cette espèce est régulièrement victime des travaux des champs (semis, passage de la herse, labour, etc.). Une étude conduite en Isère a montré l'importance de la destruction des nids par les engins agricoles et la possibilité d'améliorer la réussite de la reproduction en agissant directement sur la période d'intervention des machines (Doucet, 2004).

² MAAS S. & PAUL J-Ph. (2010). Bilan intermédiaire 2010 : enquêtes Anatidés et Limicoles nicheurs de France. LPO Franche-Comté, DREAL Franche-Comté & Union européenne : 20 p.

³ Statut ORGFH: espèces dont la conservation mérite une attention particulière au vu des menaces et des priorités d'action en Franche-Comté, au niveau national et international. Ces espèces sont réparties en quatre groupes dont le niveau de priorité est décroissant du groupe I au groupe IV.

→ Weidmann J.C., Mora F. & Roué S. 2003. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de ses habitats (ORGFH). Proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de fiche-espèce. Réseau d'observation de la Faune Vertébrée en Franche-Comté, G.N.F.C & DIREN Franche-Comté.

C'est dans le même esprit, avec des interventions ciblées sur la limitation du travail des champs ou sur le marquage des nids que la LPO Franche Comté a souhaité s'investir sur cette espèce.

Le projet avait pour vocation à se porter sur les milieux prairiaux de la région au sens large (prairies de fauche, zones cultivées, marais, gravière dont l'exploitation est achevée, etc.), avec une priorité pour les zones de plaine comme le bassin versant de l'Ognon, vallée ne bénéficiant d'aucune mesure de protection ou de gestion conservatoire hormis un contrat de rivière qui ne concerne pas directement les nichées de l'avifaune prairiale, de la Mance, du Breuchin en Haute-Saône ; vallées de l'Orain, de la Seille, de la Brenne, de l'Ain dans le Jura ; basse vallée de la Savoureuse dans le Territoire de Belfort.

En effet, si les prairies fauchées forment l'habitat plus ou moins exclusif, en période de nidification d'une avifaune spécialisée, d'autres milieux non agricoles (marais, milieux humides) permettent aussi d'assurer la reproduction de quelques espèces patrimoniales. Les premières sont depuis plusieurs décennies profondément altérées par les pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation, retournement au profit du maïs, etc.). La protection des populations nicheuses passe par la conservation et/ou la restauration d'étendues de prairies de dimensions suffisantes et bénéficiant d'une gestion agricole basée sur le fauchage extensif. Les seconds ne bénéficient pas à ce jour, sauf de manière ponctuelle, de mesures de gestion propres à assurer la sauvegarde des enjeux ornithologiques identifiés.

4- Rappel des objectifs du projet

Partant de ces constats, la LPO Franche-Comté a souhaité engager des actions de préservation/sauvetage de l'avifaune prairiale au sens large, et dans ce cas précis, du Vanneau huppé, visant à maintenir, dans un état favorable à l'espèce, l'habitat de nidification. Le but étant d'assurer le maintien du couvert végétal de tout ou partie de la parcelle concernée jusqu'à une date avancée ou de soustraire les oiseaux nicheurs aux travaux agricoles. Priorités étaient données aux secteurs « orphelins » de mesures conservatoires.

Objectifs généraux

- Conforter une gestion favorable au Vanneau huppé visant à adapter le calendrier du travail des surfaces cultivées au cycle de reproduction de l'espèce, le type de culture, les traitements chimiques, l'alternance de pâtures et de cultures,
- Poursuivre l'acquisition de connaissance en lien avec les bénévoles de la LPO Franche-Comté,
- Poursuivre les actions d'information/sensibilisation de l'ensemble des acteurs (agriculteurs, usagers, collectivités).

Objectifs spécifiques

Ce projet avait pour but de contribuer à la poursuite des actions de sauvegarde des nichées de Vanneau huppé en région Franche-Comté par :

- l'information et la sensibilisation des agriculteurs,
- la mise en œuvre de mesures permettant la sauvegarde des nids en zone cultivée de plaine, pouvant être basées sur un dédommagement de l'exploitant agricole au besoin,
- la mise en œuvre de mesures alternatives à la fauche précoce en secteur de moyenne altitude, pouvant être basées sur un dédommagement de l'exploitant agricole au besoin.

5- Modes de réalisation du projet et évaluation

A partir des connaissances disponibles sur la distribution à l'échelle de la région de l'espèce, en fonction des observations du nombre de nicheurs potentiels et de la localisation des nids, grâce à Obsnatu la Base et son réseau de bénévoles, la LPO Franche-Comté a organisé une veille axée sur la période principale de nidification des oiseaux (mars à juin), dont l'objectif était de parer tous risques de destruction des nichées

du fait des pratiques agricoles ou d'entretien par des actions de protection visant le sauvetage, la survie ou le succès de reproduction des individus.

Action n°1 : Lancement de la veille sur la répartition des individus, prospections, suivis professionnels et bénévoles, animations du réseau de bénévoles

Calendrier et échéance de réalisation : Hiver 2010-2011/Printemps 2011

Evaluation des résultats :

Suivis professionnels et bénévoles : au moins 8 personnes (Didier Lecornu, Renaud Scheifler, Laurent Desforêt, Stéphane Gervais, Delphine Chenesseau (ONCFS), Christophe Morin (LPO FC), Samuel Maas (LPO FC), Catherine de Saint-Rat (LPO FC))

Nombre de données recueillies : 328 données Obsnatu la Base toutes zones géographiques confondues

Secteurs traités : parcelles en vallée de l'Ognon, en vallée de la Saône, en vallée de la Semouse et en vallée du Durgeon, en Haute-Saône.

Action n°2 : En cas de signalement de nidification, animation foncière et prise de contacts avec la profession agricole avec proposition réactive d'interventions pouvant donner lieu à des indemnités.

- Marquage de zones de nids en accord avec l'exploitant pour soustraire la zone de nid aux différents travaux agricoles ou plus simplement en limitant les interventions liées aux modes culturels.

Calendrier et échéance de réalisation : Printemps 2011

Evaluation des résultats :

Personnes étant intervenues : Christophe Morin, Samuel Maas, Catherine de Saint-Rat, Renaud Scheifler

Nombre de contacts pris avec des agriculteurs : 6 agriculteurs contactés par téléphone, dont 2 rencontrés sur le terrain, parmi les 6 un seul n'a pas souhaité adhérer à la démarche

Nombre de zones d'intervention : 6 zones d'intervention, 6 parcelles concernées

Nombre de nids piquetés : 10

Surface de la zone extraite par piquetage d'un nid : moins de 50 m²

Nombre de nichées préservées : 6

Nombre de nichées ayant éclos de façon certaine : 4 (au moins 6 jeunes)

Coût des indemnités : 0 €

Action n°3 : Bilan de l'opération et anticipation sur les possibles interventions et adaptations à mener l'année suivante. Contacts avec les exploitants et locataires agricoles concernés, orientations possibles sur les zones Natura 2000 hors MAET (notamment zones cultivées), etc.

Calendrier et échéance de réalisation : Automne 2011 /Hiver 2011-2012

Evaluation des résultats :

Nombre de contacts et consolidation du partenariat avec :

- les opérateurs/animateurs Natura 2000 : contact avec l'EPTB Saône-Doubs, opérateur/animateur du site Natura 2000 de la Vallée de la Saône et réunions d'échanges sur un partenariat pour 2012, avec de leur côté accueil d'un(e) stagiaire sur la même problématique,
- la profession agricole : envoi d'un courrier aux chambres régionales d'agriculture, à la DRAAF, aux DDT, au Conseil régional, à l'EPTB Saône-Doubs et au Syndicat mixte d'aménagement de la basse vallée de l'Ognon pour le projet 2012 élargi à d'autres espèces des zones humides agricoles, Rôle des genêts, Courlis cendré, Tarier des prés et Pipit farlouse en plus du Vanneau huppé,
- les agriculteurs ayant adhéré à la démarche en 2011 : transmission du bilan d'activité du projet et d'un document de présentation du programme plus général sur le « Sauvetage des oiseaux en danger des zones humides agricoles » se poursuivant sur 2012.

Emanation de nouveaux programmes :

- poursuite de la démarche en 2012 sur 5 espèces d'oiseaux en danger des zones humides agricoles : Vanneau huppé, Courlis cendré, Rôle des genêts, Tarier des prés et Pipit farlouse, montage du projet et recherche de financements. Accueil de 2 stagiaires de février à juillet 2012 pour travailler sur la Basse vallée de l'Ognon, en Haute-Saône,
- rédaction et diffusion à la profession agricole d'un document de présentation du programme plus général sur le « Sauvetage des oiseaux en danger des zones humides agricoles » se poursuivant sur 2012.

6- Conclusion

Cette démarche pragmatique et réactive de sauvetage des nichées de vanneau, projet mené de manière expérimentale en 2011 a consisté :

- au repérage de 10 nichées,
- à la prise de contact avec 6 exploitants agricoles de la vallée de l'Ognon, de la Saône, de la Semouse et du Durgeon, dont 5 ont adhéré à la démarche,
- au piquetage de 10 nids afin de soustraire une petite surface (50 m²) de la parcelle concernée des travaux agricoles,
- au sauvetage de 6 nichées de vanneau, dont 4 ont éclos de façon certaine, dont 6 jeunes repérés.

Ceci sans coûts significatifs pour les exploitations.

Photographies illustrant le programme d'actions

(©Catherine de Saint-Rat (LPO Franche-Comté, avril 2011))



Localisation d'un nid



Piquetage d'un nid



Délimitation d'une zone autour du nid



Femelle de vanneau huppé de retour sur le nid

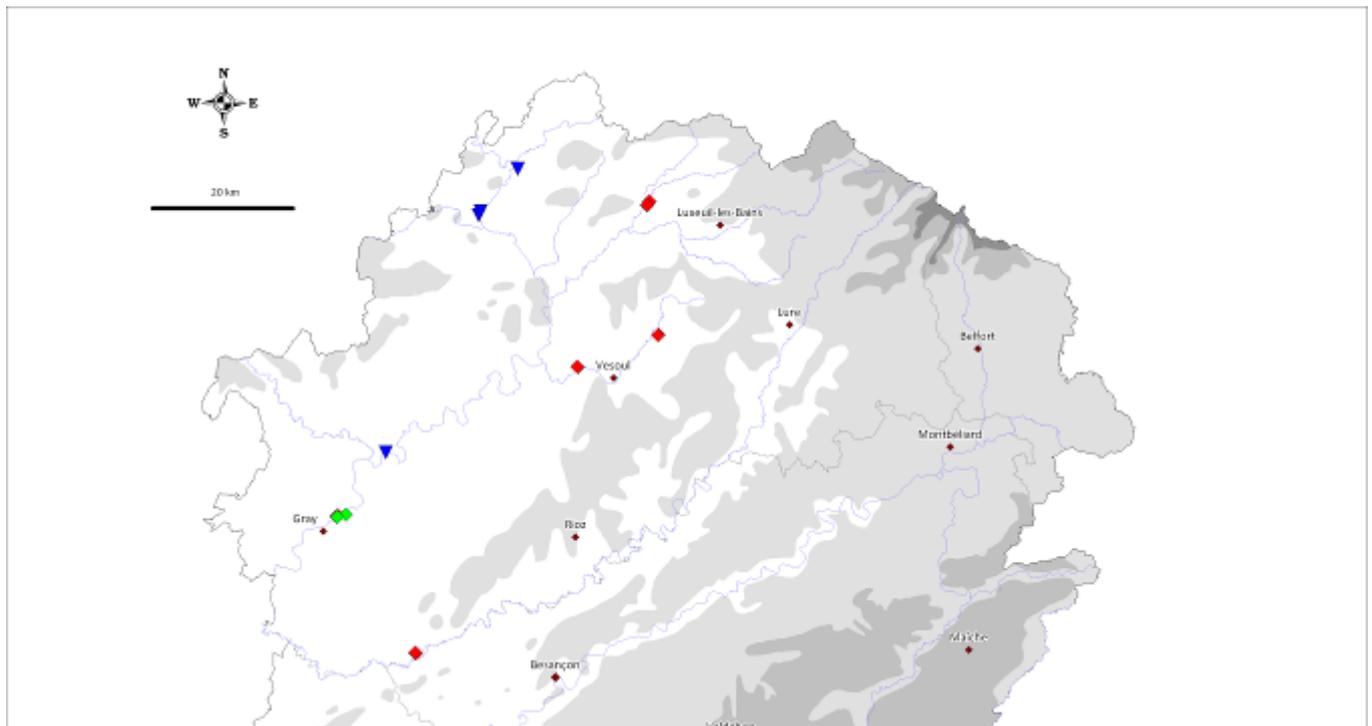


Agriculteur passant la herse en contournant la zone de nid délimitée

Tableau bilan des actions

Vallée concernée	Commune	Date observation oiseaux	Nombre de nids piquetés	Date piquetage nids	Informations complémentaires
Vallée de la Saône	Montigny-lès-Vesoul (70)	08/04/11 5 couples nicheurs, dont au moins 3 en labours	/	/	Information transmise à l'exploitant qui n'a pas souhaité donner suite. Le 19/04/11 passage de la herse dans la parcelle : 9 individus distribués sur la parcelle houspillant corneilles et milans
Vallée de la Saône	Rigny (70)	14/04/11	1	22/04/11	Herse déjà passée à la date du premier contact téléphonique le 15/04. Lors du piquetage, malgré tout 1 nid couvé. L'exploitant a ensuite semé autour de la zone piquetée. Le 18/05/11 : éclosion récente : 2 jeunes dans la parcelle, 1 œuf non éclos et abandonné.
Vallée de la Saône	Gray (70)		2 (2x4 œufs)	22/04/11	Agriculteur présent lors du piquetage. A de son initiative retiré les piquets autour d'un des nids après l'éclosion (vu 4 jeunes) et confirmation présence des jeunes lors du passage LPO du 29/04. 2 ^{ème} nid, femelle couve toujours au 23/05.
Vallée de l'Ognon	Marnay (70)	14/04/11 2 couples dont 1 femelle au nid	3 (2x4 œufs + 3 œufs)	29/04/11	Le 10/05 : passage LPO, la herse a été passée et pas trace de vanneaux. Contact téléphonique agriculteur : sa femme nous précise que son mari a vu des coquilles et que c'est parce que pour lui il y a eu éclosion qu'il a retiré les piquets et passé la herse.
Vallée de la Semouse	Ainvelle (70)		1 (4 œufs)	03/05/11	Rencontre exploitant. Passage LPO le 23/05 : femelle couve toujours. Passage le 04/06 : nid vide, la reproduction a à priori marché, parents pas contactés.
Vallée du Durgeon	Colombier (70)	29/04 : vanneau en vol 11/05 : 5 oiseaux observés dont 1 couveuse 19/05 : 3 couveurs	3	19/05/11 (2 nids, 2x4 œufs)	En fait, la parcelle est coupée en 2 lots identiques, cultivés en maïs. L'autre exploitant n'a pas eu l'information et a retiré les piquets sur sa parcelle. Le troisième nid non marqué était vide : la reproduction a sans doute marché.

Carte de localisation des zones d'intervention (©LPO Franche-Comté)



Légende :

- ◆ Nid marqué ; succès de reproduction non constaté
- ◆ id marqué ; avec succès de reproduction
- ▼ Espèce absente malgré les recherches

Annexe



Programme de sauvetage des oiseaux en danger des zones humides agricoles



Information à l'intention des agriculteurs de la Basse vallée de l'Ognon

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté (LPO Franche-Comté) a développé un **Programme Régional de Conservation des Espèces** qui est une approche spécifique de la conservation d'espèces à enjeux, à une échelle régionale. Les objectifs généraux sont la mise en place d'actions ou de projets de conservation pour les espèces à enjeux qui ne bénéficient pas de plans d'action nationaux ou d'actions adaptées à leur situation en Franche-Comté.

Un tel programme a été initié en 2011 en faveur du Vanneau huppé. Nichant en prairies mais principalement dans les labours à basse altitude, cette espèce, classée « en danger » (environ ou moins de 100 couples en Franche-Comté) sur la Liste rouge régionale, est régulièrement victime des travaux des champs (semis, passage de la herse, labour, etc.). Le projet mené de manière expérimentale en 2011 a consisté au repérage des nichées, à la prise de contact avec les exploitants agricoles, au piquetage des nids afin de soustraire une petite surface de la parcelle concernée des travaux agricoles. Cette **démarche pragmatique** a permis de sensibiliser six agriculteurs de la vallée de l'Ognon, de la Saône, de la Semouse et du Durgeon, à la problématique et de sauver de façon certaine six nichées, sans coûts significatifs pour les exploitations.

Dans le cadre de la poursuite de ce programme, la LPO Franche-Comté propose, en 2012, d'engager des actions de préservation/sauvetage des oiseaux en danger des zones humides agricoles au sens large (**Râle des genêts, Tarier des prés, Pipit farlouse, Courlis cendré et Vanneau huppé**²), visant à **maintenir, dans un état favorable à l'espèce, l'habitat de nidification**. Le but est d'assurer le maintien du couvert végétal de tout ou partie de la parcelle concernée par une nidification, jusqu'à une date avancée ou de soustraire les oiseaux nicheurs aux travaux agricoles, ceci en travaillant avec les exploitants agricoles afin de trouver la meilleure solution pour atteindre l'objectif de réussite de la nidification. La priorité est donnée aux secteurs « orphelins » de mesures conservatoires ciblées sur ces

¹ Photographies 1 à 4 : Vanneau huppé, Tarier des prés, Pipit farlouse, Courlis cendré : Samuel Maas, LPO FC
Photographie 5 : Râle des genêts : E. Barbelette

² Voir p. 56, 126, 131, 143 et 152 : http://files.biolovision.net/franche-comte.lpo.fr/userfiles/publications/monographies_liste_rouge_2.pdf

espèces ; nous orientons ainsi nos **actions en 2012 sur la Basse vallée de l'Ognon**. Sur les zones Natura 2000, **notre action est également pertinente de manière complémentaire aux MAET**. En effet, dans ces sites, les MAET contractualisées ne correspondent pas forcément au cahier des charges requis pour certaines espèces ou plus simplement ne sont pas forcément contractualisées sur les parcelles que nous ciblons en raison de la présence effective des espèces. **Il s'agit alors de travailler avec les animateurs Natura 2000 et les agriculteurs afin d'obtenir une réponse réactive pour la plupart des nids d'espèces ciblées**. Les opérateurs/animateurs Natura 2000 sont tout à fait favorables et demandeurs de cette complémentarité, notamment en vallée de la Saône.

Deux stagiaires, Aurélien Levret et Faustine Devillard, respectivement en licence professionnelle à Besançon et en Master 2 à Rennes, sont arrivés le 20 février afin de nous assister dans cette démarche. Ils travailleront notamment au **repérage des nichées et entreront en contact avec les agriculteurs** en préalable à la **proposition de mise en place de mesures favorables visant la réussite de la reproduction : piquetage et marquage des nids de vanneau huppé** afin de soustraire les nids aux différents travaux agricoles tel le passage de la herse et mise en œuvre de mesures pouvant être basées sur un dédommagement de l'exploitant agricole au besoin (sous réserve de l'obtention des financements) : **retard de fauche, maintien de bandes refuges, fauche centrifuge**, pour les autres espèces prairiales.

L'EPTB Saône-Doubs, animateur du site Natura 2000 de la vallée de la Saône, après concertation avec la LPO Franche-Comté, accueille cette année également une stagiaire chargée de la même problématique et qui reprendra le suivi et le contact avec les agriculteurs ayant participé à la démarche l'an dernier en vallée de la Saône.

Nous avons pris le parti, suite au projet test de 2011 sur le Vanneau huppé, de continuer l'action en 2012, malgré l'incertitude sur les financements car la situation très critique de ces espèces nous y contraint.

Les financements pour ce projet sont recherchés auprès de :



Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté – Note d'information – mars 2012



FRANCHE-COMTE

Programme de sauvetage des oiseaux en danger des zones humides agricoles

Concrètement, le déroulement du projet et votre possible collaboration

1) Les stagiaires de la LPO Franche-Comté, à partir d'informations notamment d'observateurs bénévoles, sillonnent la Basse vallée de l'Ognon à la recherche de couples nicheurs des espèces concernées (dans un premier temps, les espèces les plus précoces que sont le Vanneau huppé et le Courlis cendré).

L'objectif est d'identifier des nids ou des sites de nidification des espèces concernées.

2) Une fois les parcelles identifiées, il s'agit de contacter les agriculteurs exploitants les parcelles concernées, qui abritent les nids en question et de leur relayer l'information en leur proposant une collaboration en vue de protéger les nichées.

3) La collaboration va consister :

a) Pour le Vanneau huppé, qui niche essentiellement en labour, en préalable à vos travaux agricoles, à laisser nos stagiaires entrer sur les parcelles concernées afin de délimiter une petite zone à l'aide de piquets autour des nids (zone d'environ 50 m²), afin que vous puissiez visualiser la zone de présence du nid et la contourner lors des travaux agricoles (passage de la herse, etc).

Il est important dans ce cas de nous laisser retirer nous même les piquets, suite à nos passages réguliers visant à vérifier la réussite de l'éclosion.

De la même façon, si vous étiez amené à voir des coquilles ou des poussins, il est important de nous contacter, afin que nous puissions nous rendre sur la parcelle et retirer les piquets.

b) Pour les espèces de prairies, à mettre en œuvre des mesures visant, selon le cas :

> A retarder la date de fauche de la parcelle ou d'une partie de la parcelle :

- au 15 juin, voir au 1^{er} juillet en cas de présence de nid de Courlis cendré,
- au 1^{er} juillet en cas de présence de nid de Tarier des prés ou de Pipit farlouse,
- au 15 juillet en cas de présence de chanteur de Râle des genêts.

> A maintenir des bandes enherbées non fauchées qui serviront de refuge à la faune,

> A faucher vos parcelles en appliquant la fauche dite centrifuge (du centre vers la périphérie, afin de ne pas piéger les animaux).

4) Sous réserve de l'obtention des crédits, dont nous sommes en attente de confirmation :

> Les interventions en prairies, pourront faire l'objet de compensations financières, au niveau défini par le Programme de développement rural hexagonal (PDRH 2007-2013).

> De la même façon, si plusieurs nids de vanneau devaient se trouver dans une même parcelle, la zone extraite étant supérieure à 50m², une compensation financière pourrait être envisagée.

Photographies illustrant le projet test sur le Vanneau huppé en 2011

(Catherine de Saint-Rat, LPO Franche-Comté)



Localisation d'un nid



Piquetage d'un nid de Vanneau huppé en labour



Délimitation de la zone autour du nid



Femelle de vanneau de retour sur le nid



Agriculteur passant la herse en contournant la zone de nid délimitée

Pour information, en 2011, 5 agriculteurs de la vallée de l'Ognon, de la Saône, de la Semouse et du Durgeon, ont accepté de participer au programme de préservation des nichées de Vanneau huppé, ce qui a permis de piquer 10 nids de vanneau, de préserver 6 nichées dont 4 ont éclos de façon certaine ; ceci sans coût significatif pour l'exploitation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

LPO Franche-Comté

Maison de l'Environnement de Franche-Comté

7, rue Voirin

25000 BESANCON

☎ : 03.81.50.43.10 / @ : franche-comte@lpo.fr

Personnes référentes sur le projet

Christophe MORIN : christophe.morin@lpo.fr – Ligne directe: 03 81 50 54 51 / Portable : 06 64 29 52 24

Catherine de SAINT-RAT : catherine.desaintrat@lpo.fr – Ligne directe : 03 81 50 65 85 (absente à partir du 9 mai)

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté – Note d'information – mars 2012